



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Lundi 16 Février 2026

Date de la convocation du
comité et affichage :

6 Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le lundi 16 février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi à CASTRIES (Espace Gare), sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DACHEUX Jean-Philippe, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MEISSONNIER Jean-Luc, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Nombre de membres :

En exercice : 47

Présents : 34

Représentés : 5

Absents : 8

Qui ont pris part au vote : 39

Pouvoirs de : ARMAND Jean-Claude à BEZIAT Patrick, CASTANIÉ Geneviève à GRAU Jacques, LAFFORGUE Frédéric à DEWINTRE Thierry, MOYNIER Arnaud à CARRERE Christophe, MATHERON Françoise à MARTINEZ Antoine.

Vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Absents : CAUSSIL Frédéric, LOUCHE Christian, MARTINEZ Lionel, MARTRE Guy, NADAL Karine, NOËL Thierry, RAYMOND Joël, REVOL René.

Secrétaire de séance : Élisabeth MAZOLLIER

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2026-02-16-02

Adoption du Programme Travaux du SMGC pour l'exercice 2026.

M. Serge ESCURET Vice-Président Délégué expose que suite au questionnaire transmis aux Communes, Intercommunalités et Agences du Conseil Départemental, destiné à recenser leurs programmes de voirie 2026, la Commission chargée de la programmation des travaux de l'exercice s'est réunie le 5 février 2026 afin d'arrêter la liste des propositions d'opérations à réaliser au titre de l'exercice 2026.

La proposition de programme d'opérations nouvelles arrêté à 2 600 000 € H.T est décomposée comme suit :

- **Baillargues :** Sécurisation alimentation secteur sud voie ferrée 340 800 €
- **Castelnau-le-Lez :** Chemin des Mûriers T2, renouvellement réseau 68 500 €
- **Castelnau-le-Lez :** Rue des Sycomores, suppression double réseau 38 000 €
- **Castelnau-le-Lez :** Route de Clapiers, mise en place vidange feeder 23 000 €
- **Castries :** Rue des Arceaux, aménagements réseau 105 000 €
- **Castries :** Pompage Fontmagne, mise en place Chloration 63 000 €
- **Castries :** Station reprise Malrives, peinture fresque local chlore 10 000 €

• Clapiers : rue des Moulières, renouvellement réseau	260 000 €
• Clapiers : Grand rue, renouvellement réseau	182 000 €
• Clapiers : Rue Paul Bonnefoi	68 500 €
• Galargues : Route de Sommières, renouvellement réseau	327 600 €
• Galargues : Montée de la Pène T2, renouvellement réseau	342 600 €
• Saint-Hilaire-de-Beauvoir : Réservoir Boulidou, groupe pompage HS	240 000 €
• Saint-Jean-de-Cornies : Maillage réseau gravitaire / sur-pressé	21 000 €
❖ Reprise de branchements et mises à la côte d'ouvrage	200 000 €
❖ Service Usine, sécurisation des ouvrages	60 000 €
❖ Imprévus	250 000 €

➤ **Montant programme d'investissement 2026 : 2 600 000 euros**

Monsieur le Vice-Président précise que ces projets, établis sur la base d'une estimation provisoire feront l'objet individuellement avant leur mise en œuvre d'une étude détaillée par le BET CEREG en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux du SMGC.

Après examen et présentation du projet des diverses opérations, Monsieur le Vice-Président propose :

- De valider la liste relative à la programmation des travaux de l'exercice 2026 ci-dessus.
- Que les opérations précitées fassent l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2026 du Syndicat, chapitres 21 et 23.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.